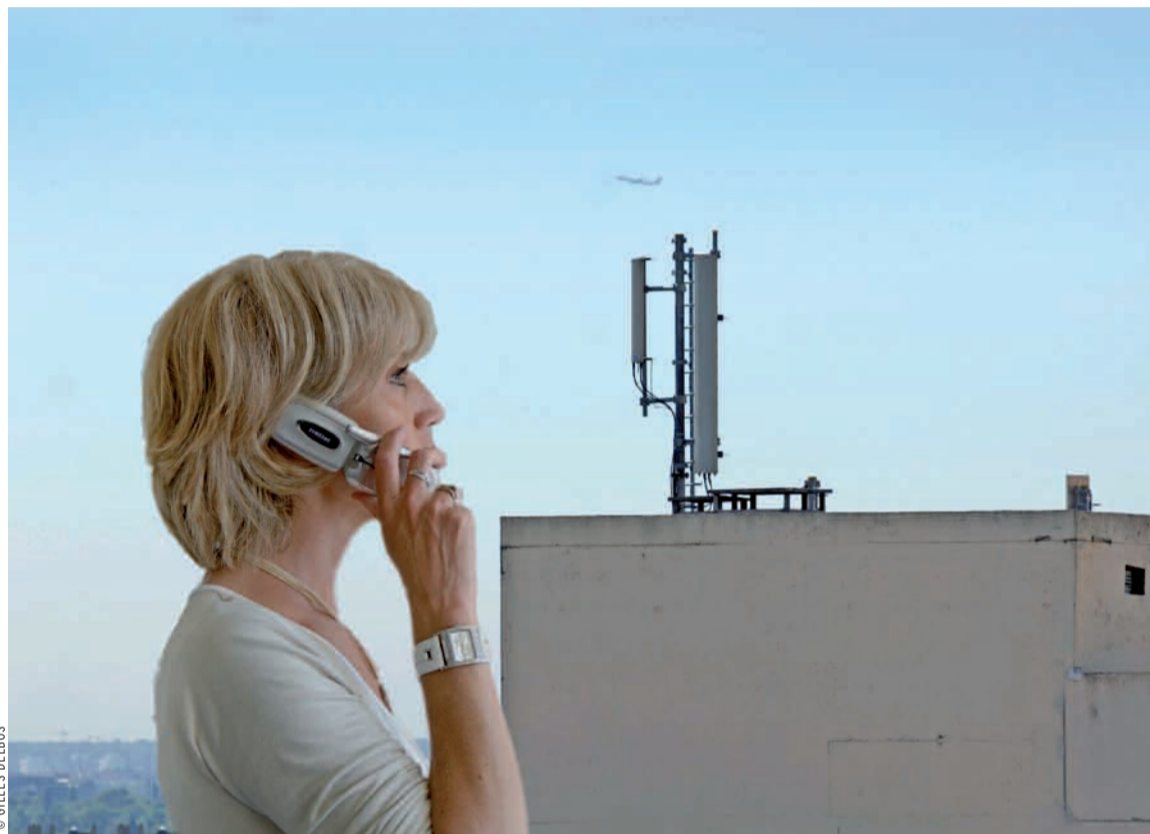


# Grenelle des ondes : Montreuil prend le relais

Le Grenelle des ondes n'a pas apporté de réponse sur la question des antennes relais. Sensible au débat public et aux sollicitations des habitants, Montreuil rejoint les villes candidates pour l'abaissement du seuil maximal d'exposition des riverains.



© GILLES DELBOS

## Antennes relais

**D**e simples recommandations d'usage sur le téléphone portable et une possible interdiction du mobile à l'école primaire. Au bout de vingt heures de débat, le Grenelle

des ondes, clos le 25 mai, aura accouché d'une souris. Rien de tangible sur la question des antennes relais alors que les tribunaux ont tranché tout au long de l'année des conflits entre les riverains inquiets et les opérateurs. La demande des associations d'abaisser à 0,6 volt par mètre le taux d'exposition maxi-

mun des riverains a été repoussée. « Cette table ronde organisée à l'initiative du gouvernement, commente Stéphane Bernard, conseiller municipal délégué à la santé, s'est tristement soldée en Grenelle de la téléphonie mobile avec des débats menés au pas de charge et une forte déception des associations. » Des associations

qui réclament néanmoins une expérimentation grandeur nature. Robin des toits et le CRIIREM\* ont lancé un appel au volontariat des collectivités locales afin qu'elles se portent candidates pour tester l'abaissement du seuil d'exposition aux ondes des antennes à 0,6 volt par mètre (V/m). Cette norme est recommandée par des experts scientifiques indépendants et par le Parlement européen. En vertu du principe de précaution, la Sénatrice-Maire Dominique Voynet et les sénateurs Verts ont d'ailleurs déposé en début d'année une proposition de loi pour son application dans tous les lieux de vie.

« Cela a été fait notamment à Salzbourg en Autriche. Ça ne crée pas de trou de couverture dans les villes et permet de protéger les habitants. Ce sont les opérateurs qui s'y refusent », explique Étienne Cendrier, porte-parole des Robin des Toits.

## Moratoire

À ce jour, Montreuil et une trentaine de villes, parmi lesquelles Vincennes, Romainville, Aulnay-sous-Bois et la communauté d'agglomération de Plaine Commune ont déjà répondu favorablement : « Plus nous serons nombreux, plus cela fera un effet boule de neige. Il faut créer un rapport de force obligeant les opérateurs à prendre en compte ce seuil, poursuit Stéphane Bernard. Comme toute collecti-

tivité, Montreuil, avec 42 antennes, est confronté au problème. Il y a une inquiétude grandissante de la population qui nous sollicite pour vérifier les expositions aux antennes. L'équipe municipale a décidé d'en prendre la mesure. Dans un premier temps, la Ville va acquérir une sonde pour effectuer des mesures indépendantes des opérateurs dans les zones problématiques. » Par ailleurs, depuis mars, tout nouveau projet d'installation d'antenne est gelé. Un moratoire provisoire alors que la charte communale régissant l'implantation des antennes arrive à échéance en novembre prochain et doit être renégociée. « Nous mettons en place une instance de concertation locale avec les riverains et les associations\*\*, précise l' élu. Nous entendons acter l'interdiction d'implanter des antennes à moins de cent mètres d'un site sensible et introduire le seuil de 0,6 volt par mètre comme référence pour tous les lieux de résidence. » Sans concession des opérateurs sur ces points d'ici novembre, le moratoire pourrait bien durer. ●

Caroline Thiery

\* Soutenu par le Centre de recherche et d'information indépendantes sur les rayonnements électromagnétiques (CRIIREM), l'Association des familles rurales, Écologie sans frontière, la Confédération syndicale des familles.

\*\* Protection contre les ondes électromagnétiques à Montreuil.  
Contact : Ondes à Montreuil,  
16-20, rue Rochebrune, 93100 Montreuil.  
Mail : ondesamontreuil@hotmail.com

## Stationnement

# Une place pour les pros

**L**es professionnels qui interviennent au domicile des Montreuillois (plombier, serrurier, assistante sociale...) peuvent retirer une carte de stationnement à la société M2S. Pour 26 euros par mois (ou 240 euros par an) l'abonnement permet de stationner en zone verte et jusqu'à deux heures en zone rouge. Il est accessible aux professionnels des départements 75, 92, 93, 94 et ne peut pas être utilisé pour le stationnement résiden-

tiel. Pour l'obtenir, se présenter muni de son certificat d'activité à M2S ●

✕ SAVOIR PLUS :  
M2S, 3, rue Parmentier,  
93100 Montreuil.  
Tél. : 01 48 58 50 65.



© SOPHIE ELMOSNINO

## Agenda 21



# Consommer responsable

Mis en place dans le cadre de l'Agenda 21, un atelier sur le thème de la « consommation responsable » aura lieu mercredi 16 juin à 19 heures, au pôle d'information et de citoyenneté (PIC), au rez-de-chaussée de l'hôtel de ville. Dans la vie quotidienne, la consommation responsable permet des actions concrètes de solidarité, de partage et de respect de l'environnement. Lieu d'information et de débat, l'atelier est ouvert aussi bien aux commerçants qu'aux associations, collectifs de citoyens ou habitants.